



## Licences saison 2014/2015

\*\*\*\*\*

### Note d'information aux Président(e)s de Ligue pour diffusion aux Comités Départementaux et aux clubs.

Chers amis,

Il est apparu nécessaire de faire le point en début de saison concernant les licences et de rappeler certains éléments essentiels quant au mode de validité des licences.

A ce jour, nous constatons :

- qu'il y a plus de clubs que l'an dernier qui ont saisi les demandes de licences via l'espace FFAAA (extranet).
- que majoritairement les demandes de licences que nous recevons au siège de la FFAAA sont correctement remplies et que les clubs ont bien compris l'importance d'afficher et informer les futurs licenciés sur les conditions d'assurance liées à la licence ; tout en prenant soin de vérifier la validation ou non des options par le signataire.

Néanmoins, nous tenons à vous préciser d'une part,

- que les demandes de licence non-signées ne seront pas validées. Dans ce cas nous contacterons le club pour qu'il fasse remplir une nouvelle licence au demandeur.
- que les demandes de licence non datées par le signataire ne prendront effet qu'à la date de réception au siège de la FFAAA,

d'autre part,

- **qu'en l'absence du respect des consignes ci-dessus précisées, le demandeur ne sera pas assuré.**

N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet (ou autres).

Restant à votre disposition, bien amicalement.

Gilles – Wilfried – Henriette